

COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

Réunion du Conseil Municipal

Jeudi 07 Juillet 2022

Présents : MM. COQUARD Romain - PRAST Lionel – GIRAUD Stéphanie— PHILIBERT Marie-Claire -- FONTAN Alain – DAMIAN-FARJOT Marie Hélène – DAMIAN-FARJOT Marie Christine – DEHOUX Guillaume - VIZIER Céline – ANDRÉ Céline – BARRAS Guillaume – MATHELIN Fabienne – GRIVOT Vincent - Alain FONTAN- SUEUR Raphaël

Absents excusés : Yannick MONFRAY (Procuration donnée à Stéphanie GIRAUD) - Isabelle NOTIN (Procuration donnée à Fabienne MATHELIN) - Alain BISSAY (Procuration donnée à Guillaume DEHOUX) - Laurianne MICOLON (Procuration donnée à Lionel PRAST) - Stéphane BABE (Procuration donnée à Romain COQUARD)

Secrétaire de séance : Stéphanie GIRAUD

Le conseil municipal, s'est réuni en session ordinaire pour :

- Approuver le rapport annuel de la SAUR, délégataire du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021.
- Approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021.
- Approuver le projet de convention avec l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA). Établissement public d'état à caractère industriel et commercial chargé d'une mission de service public qui accompagne les collectivités et leurs groupements en charge des politiques d'aménagement pour identifier les gisements fonciers mobilisables, étudier et définir les stratégies foncières sur le court terme.
- Approuver le renouvellement de l'emploi non permanent d'agent technique polyvalent dans le cadre du Parcours Emploi Compétences pour une durée de 6 mois renouvelable.
- Approuver la nouvelle convention d'occupation privative du domaine public- INFRACOS. Une convention d'occupation du domaine public afin que l'opérateur de téléphonie installe ses équipements sur l'Eglise de Saint Just- La-Pendue a été signée le 25 Septembre 2000. INFRACOS est une société détenue par Bouygues Télécom et SFR.
- Approuver l'attribution au titre de l'accord cadre de fourniture et de livraison de repas au restaurant scolaire en liaison chaude à la société SCOLAREST, COMPASS GROUP France avec une offre de repas cinq composants. La Commune a lancé le 24 Mai 2022 une consultation quant à un accord-cadre de fourniture et de livraison de repas au restaurant scolaire en liaison chaude. La date de réception des offres était au plus tard le 24 Juin 2022 à 12h00, deux entreprises se sont positionnées. L'analyse des offres et le rapport ont été établis par le cabinet DUSSAUD PAGNON.
- Approuver le tarif cantine au prix comme suit :
 - 3.90€ pour les élèves du RPI Saint-Just-La-Pendue/Croizet-Sur-Gand
 - 5.40 € pour les élèves hors RPI Saint-Just-La-Pendue/ Croizet-Sur-Gand
 - 1.50€ de majoration pour les inscriptions hors délais

- Approuver la décision modificative n°1, pour le projet d'arrosage automatique du stade municipal. Des travaux doivent avoir lieu pour l'installation d'un arrosage automatique au stade municipal afin de réduire l'évaporation de l'eau et de faciliter l'entretien du stade municipal. Des crédits doivent être inscrits au budget sur le compte 2128 afin de pouvoir réaliser cette opération.

- Approuver l'admission en non-valeurs de titre de recettes émis à l'encontre d'utilisateur pour des sommes dues, restent impayés malgré les diverses relances du Comptable public. Le montant de l'admission en non-valeur des recettes est de 222.17€.

- Approuver le choix de publicité des actes administratifs, depuis le 01 Juillet 2022. Un affichage sera maintenu au tableau à l'entrée de la Mairie ainsi que sous forme électronique sur le site internet.